



FCPE de la Corse du Sud - BP 866
20192 AJACCIO Cedex 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une note d'information concernant le changement de filière (standard ou bilingue) des enfants des écoles de Corse du Sud vient d'être remise aux parents par les directeurs d'écoles.

Notre organisation est particulièrement choquée par le contenu coercitif de cette directive en décalage total avec le principe de coéducation qu'elle défend au sein des instances de l'Éducation Nationale auxquelles elle prend part.

Il est ni plus ni moins demandé aux familles de déposer un dossier, de participer à une réunion de concertation avec l'équipe pédagogique, de rédiger une lettre motivée et de remplir une fiche de demande, tout cela avant le 12 avril ; l'issue de cette demande de dérogation étant suspendue à une décision « exceptionnelle » de la directrice académique.

Les familles seraient ainsi sommées de justifier leur volonté de faire suivre à leurs enfants un cursus classique ou bilingue au sein de l'Éducation Nationale. Elles ont le sentiment d'être prises dans un engrenage dont il devient difficile de sortir.

La FCPE 2A demande instamment à Mme la Rectrice que cette procédure soit retirée.

Pour les parents dont les enfants entrent en cours préparatoire à la rentrée 2019 et qui sont issus de sites « maternelles » devenus bilingues par automatisme, nous demandons que le choix des parents soit le seul critère retenu.

Pour les parents qui ont fait le choix, librement consenti, d'inscrire leurs enfants en filière bilingue dans le cadre d'une offre, différenciée du cursus classique de l'Éducation Nationale en Corse, leur volonté d'engager leurs enfants dans la filière standard à la rentrée prochaine ne doit pas rencontrer d'obstacle.

Il en est de même pour les familles d'enfants inscrits en filière standard et qui souhaiteraient une poursuite de scolarité en filière bilingue, même si le niveau de pratique de la langue corse doit pouvoir être évalué pour éviter aux enfants une future scolarité perturbée.

Pour des raisons d'organisation de la rentrée scolaire de septembre, nous comprenons bien la nécessité d'informer assez tôt l'autorité académique et également de combattre des changements de filière répétés qui pourraient n'être qu'un choix déguisé d'enseignant, préjudiciable pour les élèves concernés.

Pour que le choix des parents d'un cursus scolaire pour leurs enfants soit respecté, ce sont les seules contraintes que les familles se doivent d'accepter.

Ajaccio, le 5 avril 2019

Pour la FCPE 2A

Le Président

Claude PERRIN